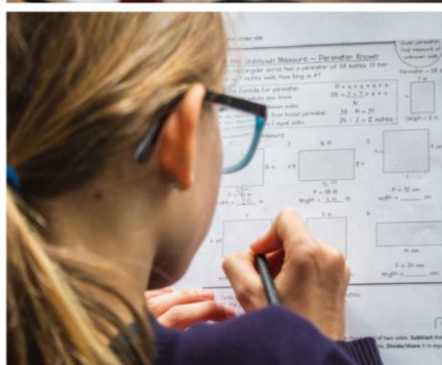


GUIDE
JURIDIQUE
POUR PUBLIER
SON MEMOIRE
EN LIGNE

2024



Certains mémoires de master 2 soutenus et validés par un jury peuvent être déposés dans la collection universitaire de Lyon2 sur DUMAS (*Dépôt Universitaire des Mémoires Après Soutenance*) si un partenariat avec la composante a été mis en place (voir le tableau disponible sur [cette page](#) pour savoir si vous êtes éligible).

DUMAS est un portail d'archives ouvertes de travaux d'étudiant·es de niveaux bac+4 et bac+5, validés par un jury, dans toutes les disciplines. Les mémoires qui y sont déposés sont **accessibles en texte intégral sur internet de manière libre et gratuite** par tous les internautes. DUMAS est un portail hébergé par HAL¹, l'archivage est donc fiable, pérenne et reconnu par les établissements français de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le dépôt en ligne sur cette plateforme assure de la **visibilité et de la crédibilité à votre travail**.

Dans le cadre d'un dépôt en archive ouverte, dont le contenu est librement accessible en texte intégral sur internet, **un certain nombre de contraintes liées aux droits d'auteur, ainsi qu'aux droits relatifs aux données personnelles** plus strictes que pour une diffusion imprimée **s'appliquent et nécessitent de votre part une vigilance particulière en amont de votre demande de dépôt**. Il est d'ailleurs préférable « *une fois le contenu définitivement arrêté, relu et corrigé, de procéder à la création de deux fichiers séparés, l'un destiné à l'impression et l'autre à la diffusion électronique* »².

Ce guide a pour objectif de **vous accompagner dans le dépôt en ligne** de votre mémoire. Il tentera de répondre au mieux aux différentes questions que vous serez amené·e à vous poser lors de la préparation et de la soumission du document.

Pour toute question qui n'aurait pas trouvé sa réponse, n'hésitez pas à consulter la [FAQ](#) ou bien à nous contacter directement par mail : memelec@univ-lyon2.fr.

¹ [HAL](#) : *HyperArticle En Ligne*, portail d'archives ouvertes pluridisciplinaire français maintenu par le Centre pour la Communication Scientifique Directe (CCSD).

² DANIEL Johanna, « Adapter un mémoire universitaire et ses annexes à une lecture sur écran », Hypothèses.org, 2020. URL : <https://ig.hypotheses.org/2095>

SOMMAIRE

COMPRENDRE LES DROITS D'AUTEUR	4
PROTÉGER SON TRAVAIL	6
Le statut juridique de votre travail	6
Vos droits en tant qu'auteur·e d'une œuvre de l'esprit	6
Protéger son travail avec une licence de diffusion	7
ÉVITER LE PLAGIAT	8
Le plagiat, c'est quoi ?	8
Guide pratique : éviter le plagiat	9
RÉUTILISER UNE ŒUVRE VISUELLE	10
Comment savoir si une œuvre est protégée ou libre ?	10
Où trouver des images gratuites et librement réutilisables ?	10
Les règles standards de réutilisation d'œuvres visuelles	11
Guide pratique : trouver des alternatives aux œuvres visuelles protégées	13
RÉUTILISER UN PROPOS ORAL OU ÉCRIT	14
Réutiliser une conversation en ligne, un tweet, un post...	14
Réutiliser les propos d'un entretien ou d'une interview	14
Réutiliser les données d'une enquête	14
PROTÉGER LES DONNÉES PERSONNELLES	15
Les trois principes fondamentaux	16
Règles générales pour les données personnelles	17
Règles générales pour les données sensibles	18
Où et comment conserver les autorisations ?	18
Guide pratique : protéger les données personnelles	19
RESSOURCES pour aller plus loin	21
GUIDE PRATIQUE SYNTHÉTIQUE	23
ANNEXES	25

COMPRENDRE LES DROITS D'AUTEUR

La propriété intellectuelle regroupe un ensemble de normes juridiques permettant de **protéger, indemniser et conserver les droits attachés à une création intellectuelle**. Elle recouvre deux aspects :

- La propriété industrielle, qui protège les inventions, marques, dessins et modèles ;
- La propriété intellectuelle et artistique ou droit d'auteur³, qui protège les œuvres de l'esprit.

C'est en 1992 qu'est adoptée en France la codification de ces droits éparés au sein du Code de la propriété intellectuelle (voir sur [Legifrance](#) ou [Dalloz](#)⁴).

Une « œuvre de l'esprit » est considérée comme telle s'il s'agit d'une création humaine, originale, empreinte de la personnalité de l'auteur.e et qu'elle est formalisée (mais pas nécessairement matérialisée). **Toutes les œuvres sont protégées du simple fait de leur création**, même si elles sont inachevées. Pour chaque œuvre créée, un.e auteur.e jouit de **droits moraux** et de **droits patrimoniaux**.

Les droits moraux se composent des :



DROIT À LA PATERNITÉ

Le nom de l'auteur.e doit toujours être mentionné.



DROIT DE DIVULGATION

Seul.e l'auteur.e peut décider de faire connaître son œuvre.



DROIT AU RESPECT/INTÉGRITÉ DE L'ŒUVRE

L'œuvre ne doit pas être modifiée sans l'accord de l'auteur.e.



DROIT DE RETRAIT/REPENTIR

L'auteur.e peut renoncer à la divulgation de son œuvre.

³ Loi 57-298 du 11 mars 1957 et Loi 2006-961 du 1^{er} août 2006 sur les droits voisins, dite « Loi DADVSI ».

⁴ Contenu accessible uniquement aux membres de la communauté Lyon 2.

Les droits moraux sont **perpétuels** (transmissibles aux héritiers), **inaliénables** (impossible de les céder) et **imprescriptibles** (ne se perdent pas, ne périment pas).

Les droits patrimoniaux se composent des :



DROIT DE REPRÉSENTATION

Montrer l'œuvre, la communiquer à un public.
Ex : *représentation théâtrale, diffusion de textes via un site web, etc.*



DROIT DE REPRODUCTION

Fixer l'œuvre par tous procédés qui permettent de la communiquer de manière indirecte.
Ex : *photocopie, photographie, numérisation...*



DROIT DÉRIVÉS

Modifier l'œuvre.
Ex : *adaptation, traduction, réécriture...*

Les droits patrimoniaux sont **exclusifs** (seul-e l'auteur-e peut définir les conditions d'exploitation de son œuvre), **cessibles et transmissibles** (ils peuvent être vendus, échangés, donnés... À la mort de l'auteur-e, ils sont transmis à un successeur) et **prescriptibles** (ils sont limités dans le temps, 70 ans après la mort de l'auteur-e).

Le statut juridique de votre travail



Le mémoire de master a un **double statut** :

- Œuvre de l'esprit
- Archive publique

À ce titre, si l'auteur-e le consent, l'université peut communiquer son mémoire à quiconque en fait la demande et ce sans délai, à condition qu'il respecte certaines conditions de communicabilité⁵. En l'absence de consentement de l'auteur-e, l'université ne peut communiquer un mémoire qu'après un délai de 50 ans. Cinquante ans en théorie puisque dans un délai de 5 ans le mémoire est soit supprimé soit transmis aux archives départementales.

Vos droits en tant qu'auteur-e d'une œuvre de l'esprit



En tant qu'auteur-e d'une œuvre de l'esprit, **vous êtes titulaire de droits d'auteur**, c'est-à-dire de droits moraux et patrimoniaux.

Contrairement aux thèses de doctorat, **le dépôt en ligne des mémoires n'est pas une obligation légale** mais une possibilité offerte par les bibliothèques de votre université.

À tout moment, et sans justification, vous pourrez **demandez le retrait de votre mémoire** de DUMAS.

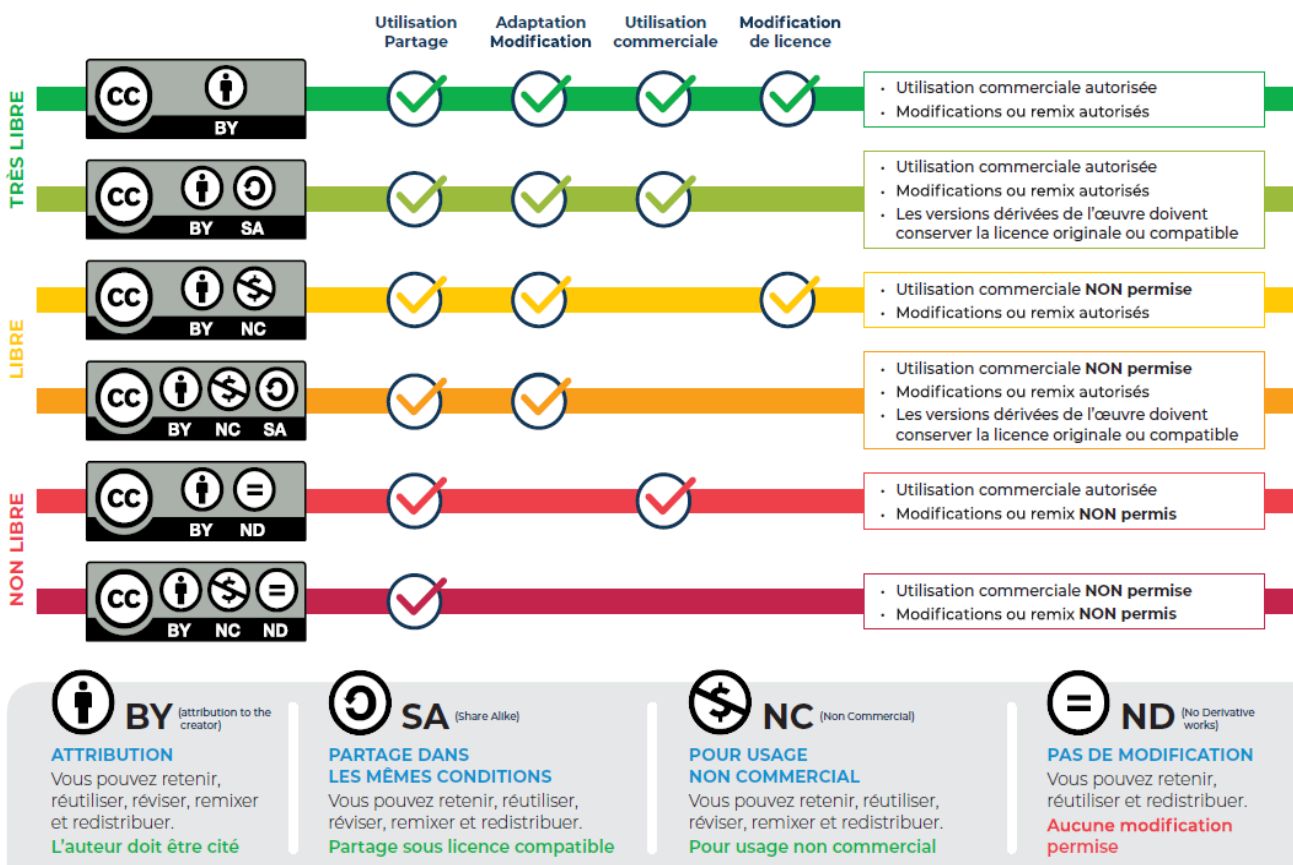
⁵ Le droit de divulgation et de communication d'une archive publique est soumis à des conditions de communicabilité : si le mémoire contient des données protégées pour lesquelles l'auteur-e n'a pas pris de disposition (anonymisation, autorisation...), alors sa communicabilité est soumise à un délai (les délais varient en fonction du type de données, voir le code du patrimoine, articles L231-1 et L231-2, et le code des relations entre le public et l'administration, article L311-5). Voir **p. 14** pour plus de détails à ce sujet.

Protéger son travail avec une licence de diffusion

Quel que soit son support de diffusion, papier ou numérique, **votre mémoire est protégé par le droit d'auteur**. Mais nous vous invitons à **compléter cette protection** par l'emploi d'une **licence de libre diffusion**. Il s'agit d'un outil juridique complémentaire au droit d'auteur qui permet de définir des conditions de réutilisation d'une œuvre. Les **licences Creative Commons** sont les plus couramment utilisées, car elles sont particulièrement propices à la diffusion sur internet. Cette courte [vidéo](#) permet de mieux comprendre leur fonctionnement.



Il existe **six différentes licences**, qui **définissent chacune les usages qu'un·e auteur·e autorise ou non** de son œuvre.



Source 1 - Fabrique REL, CC-BY

Vous pouvez faire **figurer le logo de la licence** de votre choix **directement dans le fichier de votre mémoire**, idéalement sur chaque page. Vous pouvez également choisir une licence dans le formulaire de demande de dépôt.

Le plagiat, c'est quoi ?

La réutilisation d'œuvres et de connaissances est une attente universitaire. Vous avez effectivement le droit de réutiliser des textes, images, vidéos d'autres personnes, à condition de respecter certaines règles (cf. p. 9). Mais votre relecteurice doit pouvoir clairement distinguer ce qui relève de votre création de celle d'autres auteur-es.



« La notion de plagiat, pourtant couramment utilisée, est inconnue du législateur qui ne connaît que la contrefaçon. **Si le plagiat désigne l'emprunt à une œuvre préexistante, il est généralement moralement condamnable**, faute de l'être juridiquement. Il faut pourtant signaler que certains cas de plagiat constitueront des contrefaçons⁶ ».

« Toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessin, de peinture ou toute autre production, imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs, est une contrefaçon et **toute contrefaçon est un délit**⁷ ».

C'est à ce titre que ce paragraphe figure dans le **règlement intérieur de l'université** : « Les travaux universitaires, qu'ils émanent des étudiant-es ou des enseignant-es et enseignant-es-chercheur-es doivent revêtir un caractère personnel. **Tout plagiat pourra faire l'objet de sanctions disciplinaires** indépendantes de la mise en œuvre de poursuites pénales⁸ ».

Pour **éviter les pièges du plagiat**, référez-vous aux indications ci-contre :

⁶ BERNAULT Carine, CLAVIER Jean-Pierre. *Dictionnaire de droit de la propriété intellectuelle*. Ellipses, 2015, p. 401.

⁷ Code de la propriété intellectuelle, art. L. 335-2.

⁸ [S.n.]. *Règlement intérieur de l'université Lumière Lyon 2* : « Chapitre 3.4. Respect des règles de propriété intellectuelle et lutte contre le plagiat ». Université Lumière Lyon 2, 2018. URL : https://www.univ-lyon2.fr/medias/fichier/reglementinterieur202112_1638545429423.pdf.

Guide pratique : éviter le plagiat

X JE NE PEUX PAS SEULEMENT



COPIER-COLLER

Copier-coller directement un texte.



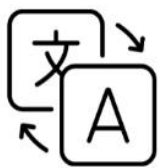
PARAPHRASER

Reformuler une idée avec d'autres mots.



TRAVAILLER EN ÉQUIPE

Me soucier uniquement de la partie que je rédige.



TRADUIRE

Traduire sans préciser que je suis l'auteur de la traduction.

V JE DOIS AUSSI

Citer le texte entre guillemets.

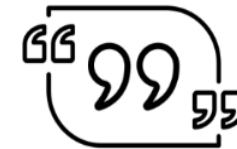
Indiquer précisément l'auteur, le titre du texte, la date, et éventuellement l'URL.

Indiquer correctement la source.

Limiter au maximum cette pratique.

M'assurer que tous les membres du groupe ont respecté le droit d'auteur. Tous les co-auteurs/trices sont responsables de l'ensemble du travail rendu.

Indiquer le titre et l'auteur du texte d'origine et préciser que la traduction est de moi. Idéalement, je fournis en note ou en annexe le texte dans la langue d'origine, pour permettre aux lecteurs/trices d'accéder au propos original.



UTILISER UNE CITATION EN ABYME



UTILISER DES IMAGES



S'AUTO PLAGIER



SE FAIRE AIDER

X JE NE PEUX PAS SEULEMENT

Citer une source que je n'ai pas lue : je ne peux pas citer l'auteur X en bibliographie, même s'il est cité par l'auteur Y.

Utiliser directement des images dont je ne suis pas l'auteur ou pour lesquelles je n'ai pas d'autorisation de diffusion.

Réutiliser des parties ou des extraits d'un travail précédent, même si j'en suis l'unique auteur.

Utiliser le travail de quelqu'un d'autre.

V JE DOIS AUSSI

Citer uniquement la source que j'ai utilisée, celle de l'auteur Y.

Par contre dans le cas de Wikipédia, je ne cite pas l'encyclopédie dont l'article est anonyme, mais la source d'origine (en note) après l'avoir consultée et vérifiée.

Vérifier que j'ai le droit d'utiliser les images.

Légender les images en indiquant l'auteur·e et la source, et si possible le titre et la date.

Identifier clairement la référence de mon travail précédent, comme s'il provenait d'une autre personne.

Je peux demander des conseils pour un travail, mais je dois le rédiger seul·e.

Dans le cas d'un projet de groupe, toutes doivent co-signer le document final.

RÉUTILISER UNE ŒUVRE VISUELLE

Si vous souhaitez réutiliser une œuvre visuelle, qu'elle provienne d'une source imprimée ou d'internet, qu'elle soit protégée ou libre, **il est dans tous les cas, impératif de la créditer**, c'est-à-dire de mentionner au minimum l'auteur·e et la source et si possible le titre, la date et les mentions légales de protection.

Comment savoir si une œuvre est protégée ou libre ?

Repérez les mentions légales souvent introduites par les termes suivants : « licences », « license », « droits », « rights », « copyright », « crédits », « conditions de réutilisation », « info », « détails », « details » ... Voici les mentions les plus fréquemment utilisées par les auteur·es :



MENTIONS DE LICENCE LIBRE

- Domaine public, *Public domain*
- Licences *Creative Commons* (CC-BY-SA, CC-BY-NC, CC-BY-ND...)



MENTIONS DE PROTECTION

- Tous droits réservés, *All rights reserved*
- *Copyright*, ©, TM, ®
- Usage réservé, *Restricted use only*

En l'absence de mention de licence libre, le cadre classique du droit d'auteur s'applique, considérez donc l'œuvre comme une œuvre protégée.

Où trouver des images gratuites et librement réutilisables ?

Retrouvez sur [cette page](#) une liste détaillée de bases iconographiques sur lesquelles vous pourrez trouver des illustrations librement réutilisables dans un document destiné à être publié en ligne.

Les règles standards de réutilisation d'œuvres visuelles

Aucune œuvre visuelle protégée par les droits d'auteur ne peut être réutilisée dans un document destiné à être publié en accès libre sur internet, sauf si vous avez une autorisation de l'auteur-e de l'œuvre (cf. [annexe 1](#)).



Si l'œuvre visuelle fait figurer une ou plusieurs **personne·s reconnaissable·s**, il est impératif que vous obteniez également l'**accord écrit de la ou des personnes photographiées** (ou des tuteurs) (cf. [annexe 2](#)), sauf dans le cas d'un événement public⁹ et tant que l'œuvre visuelle ne porte pas atteinte à la dignité de la ou des personne·s.



Si le sujet principal de l'œuvre visuelle est une **œuvre architecturale ou sculpturale**, il est impératif que vous obteniez également l'**accord écrit de l'auteur-e de l'œuvre** en question (de l'ayant droit ou de la société de gestion), sauf si l'œuvre architecturale ou sculpturale est placée en permanence sur la voie publique¹⁰.

Si l'œuvre visuelle **fait figurer une œuvre de l'esprit (quelle que soit sa nature), mais que celle-ci n'est pas le sujet principal**, il n'est pas nécessaire d'obtenir l'autorisation de l'auteur-e de l'œuvre représentée¹¹.



La **capture d'écran d'un extrait de film** est autorisée à condition que **vous obteniez l'autorisation du-de la producteur·trice du film**, qui est généralement titulaire des droits et que vous citiez correctement l'œuvre en question.

Pour la capture d'écran d'un logiciel, d'une application ou d'un site : elle est autorisée à condition de respecter la confidentialité des données personnelles (**voir p. 14**) et d'obtenir l'autorisation du-de la webmestre si le sujet de la capture est la structure et non le contenu. Si le contenu est protégé, l'autorisation de l'auteur-e sera nécessaire.

⁹ Par événement public on entend un événement organisé qui rassemble un public plus ou moins nombreux dans un lieu public ou privé, par exemple une manifestation, une compétition sportive, un festival en plein air...

¹⁰ L'exception ne prend pas en compte les œuvres picturales dites de *street-art*.

¹¹ Décision de la Cour de Cassation, Chambre civile 1, du 15 mars 2005, 03-14.820, URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/juri/id/JURITEXT000007050437>

Pour savoir si vous pouvez réutiliser une œuvre, utilisez l'[arbre de décision](#). Et si votre travail contient des **œuvres visuelles protégées pour lesquelles vous n'avez pas d'autorisation**, vous pouvez **utiliser les alternatives** listées dans le tableau ci-contre :

Guide pratique : trouver des alternatives aux œuvres visuelles protégées

REPLACER L'ŒUVRE PROPRIÉTAIRE PAR UNE VERSION EN LIBRE ACCES	Œuvre sous licence Etalab, sous licence Creative Commons, ou bien appartenant au domaine public.
DÉCRIRE L'ŒUVRE ET CITER UNE SOURCE IMPRIMÉE DANS LAQUELLE L'ŒUVRE EST CONSULTABLE (ex. : catalogue de musée, catalogue d'exposition, ouvrage de recherche...)	DESCRIPTION : Huile sur toile aux couleurs pastel pâles et douces qui représente une scène d'intérieur : au premier plan à gauche un homme assis, fumant et tenant dans sa main une liasse de feuilles ; au premier plan à droite une femme et un petit garçon jouant du piano, sur lequel repose un violon et une partition de Haydn ; à l'arrière-plan la fenêtre ouverte donne sur un jardin verdoyant et une fontaine décorée d'une statue de femme nue allongée, devant laquelle un homme en fauteuil roulant semble être arrêté. OÙ CONSULTER L'ILLUSTRATION : Œuvre représentée p.121. dans l'ouvrage suivant, disponible au 5 ^e étage de la bibliothèque universitaire Chevreul de Lyon 2, cote : 709.28 Matisse DEB ; voir la notice : Debray Cécile, <i>Matisse, paires et séries</i> , [ouvrage réalisé à l'occasion de l'exposition éponyme présentée au Centre Pompidou du 7 mars au 2 juin 2012], Paris, Centre Pompidou, 2012, 288 p., ISBN : 978-2-84426-555-5. LÉGENDE : Matisse, Henri, <i>La leçon de musique</i> , Issy-les-Moulineaux, printemps 1917, huile sur toile, 244,7x200,7 cm, Barnes Foundation, Merion.
DÉCRIRE L'ŒUVRE ET CITER UNE SOURCE INTERNET LICITE SUR LAQUELLE L'ŒUVRE EST LIBREMENT CONSULTABLE (ex. : base iconographique, bibliothèque numérique, exposition virtuelle, ebook...)	DESCRIPTION : Photographie en noir et blanc représentant au premier plan trois civils philippins marchant dans les décombres de la ville : deux femmes, dont l'une voilée et l'autre portant une bouteille en verre, se couvrant la bouche d'un mouchoir et un homme portant un sac de riz (ou de farine ?). La scène se déroule peu après que les troupes américaines aient chassé les forces japonaises de la région. À l'arrière-plan, un groupe de civils rassemblés autour de décombres. OÙ CONSULTER L'ILLUSTRATION : Voir la photographie sur Google Arts & Culture LÉGENDE : Mydans, Carl, <i>The fight for and the liberation of Manila - 1945</i> – Macarthur, février 1945, B/W Negative, Life Magazine.

RÉUTILISER UN PROPOS ORAL OU ÉCRIT

Réutiliser une conversation en ligne, un tweet, un post...

Si vous souhaitez réutiliser la transcription ou la capture d'écran d'une conversation en ligne, d'un commentaire, d'un tweet ou d'un post publié sur un site ou réseau social qui n'est pas de vous, il faudra **obtenir le consentement de la ou des personnes qui en sont à l'origine**.

Veillez également à **respecter la confidentialité des données personnelles** éventuellement présentes, y compris les photos de profil, pseudos et avatars (**cf. p. 16**).

Réutiliser les propos d'un entretien ou d'une interview

Si vous souhaitez réutiliser les propos d'un échange oral ou écrit avec une ou plusieurs personnes, il faudra **obtenir l'autorisation de la ou des personnes interviewée·s** de diffuser votre échange en libre accès sur internet (**cf. annexe 3**).

Veillez également à **respecter la confidentialité des données personnelles** éventuellement présentes (**cf. p. 16**).

Réutiliser les données d'une enquête

Si vous souhaitez réutiliser les données d'une enquête, il faudra **obtenir l'autorisation de la ou des personnes interviewée·s** de diffuser leurs réponses en libre accès sur internet. Attention, **s'il vous est impossible d'obtenir leur consentement, il sera impératif de pseudonymiser, voire d'anonymiser les profils des participant·es**. Dans le cas où l'enquête inclut des données de santé, l'anonymisation devra être pleine et entière (**cf. p. 16**). **Si vous souhaitez faire figurer en annexe les entretiens ou questionnaires bruts, c'est possible, mais en l'absence du consentement des personnes interviewée·s, veillez à les anonymiser.**

PROTÉGER LES DONNÉES PERSONNELLES

Une donnée à caractère personnel se définit comme « **toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable**¹² ».

On distingue trois types de données personnelles :

- ▶ Les **données directement identifiantes** : le nom, le prénom, la voix, l'image, le mail nominatif...
- ▶ Les **données indirectement identifiantes** : le pseudonyme, le numéro étudiant-e, l'adresse IP, le numéro de sécurité sociale (NIR), un matricule...
- ▶ Les **données sensibles** : l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, religieuses ou philosophiques, l'appartenance syndicale, les données génétiques et biométriques, les données de santé, les données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle.

Certaines données dérivées comme les loisirs, la date de naissance, l'employeur, l'activité cérébrale, etc. **ne sont pas des données personnelles mais le deviennent lorsqu'elles sont associées à une personne physique.**

Dans le cadre du [RGPD](#), **les droits individuels sur la protection des données à caractère personnel ne sont plus maintenus après le décès de la personne concernée.** Cependant, si des directives ont été définies par la-le défunt-e, la réutilisation des données doit se réaliser conformément au RGPD et à la loi Informatique et liberté du 6 janvier 1978, modifiée en 2004.

Les proches et ayant droits peuvent en effet saisir les tribunaux s'ils s'estiment lésés par le traitement des données du-de lae défunt-e ou lorsque l'utilisation des données porte atteinte à sa mémoire, sa réputation, son honneur ou cause tout autre type de préjudice aux ayant droits.

¹² [S.n.]. « Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) », *Journal Officiel de l'Union Européenne*, L-119/1, 2016. URL : <http://data.europa.eu/eli/reg/2016/679/oj/fra>

Les trois principes fondamentaux



Minimisez la collecte : ne collectez aucune donnée « au cas où », et pour toute donnée personnelle collectée, interrogez-vous sur les objectifs, le droit de collecte, la pertinence, l'accord des personnes...



Soyez transparent : auprès des personnes concernées et permettez l'exercice de leurs droits : délivrez une information complète et accessible, adaptez votre discours au profil des personnes concernées, permettez à celles-ci d'exercer leurs droits (vous joindre, modifier ou supprimer des éléments...).



Sécurisez les données : assurez la sécurité informatique, notamment liée à la sensibilité des données, mais aussi la sécurité physique, le tout à mesurer par une approche de gestion des risques, qui devra se faire à l'aune du type de données, de leur volume, des catégories de personnes concernées, etc. Par exemple, les jeux de données avec noms, prénoms et données de santé doivent être davantage sécurisés que les jeux de données avec noms, prénoms et loisirs.

Règles générales pour les données personnelles

Dans le cadre de votre projet de recherche, **le traitement de données à caractère personnel doit avant tout s'envisager sur la base du consentement de la personne concernée.**

Consentement ou non, il est impératif d'informer de manière transparente les personnes concernées sur le traitement des données qui est effectué, en présentant notamment les enjeux, les risques, la portée, etc.¹³.

En effet, le recueil et le traitement des données doivent dans tous les cas être adéquates, pertinents, et limités à ce qui est nécessaire au déroulement de la recherche.

Si le consentement est impossible ou si le recueil du consentement demande de déployer des mesures disproportionnées (par exemple, données de la recherche issues d'une grande base de données comme les réseaux sociaux) :

- ▶ **Engager des procédures d'anonymisation** de toutes les données afin que l'identification ou la réidentification à partir de données à caractère personnel indirectes soient impossibles ;
- ▶ **Retirer les données ;**
- ▶ **Prendre contact avec le délégué à la protection des données (DPO)** de l'université (dpo@univ-lyon2.fr).

¹³ Pour plus d'informations à ce sujet, consultez la référence : ISABELLE ANDRE-POYAUD, SANDRINE ASTOR, OLIVIER BAUDE, et al. *Guide pour la recherche : les sciences humaines et sociales et la protection des données à caractère personnel dans le contexte de la science ouverte*. InSHS, CNRS, 2019. URL : https://www.inshs.cnrs.fr/sites/institut_inshs/files/pdf/guide-rgpd_2.pdf

Règles générales pour les données sensibles

Le traitement des données dites sensibles est interdit sauf si la personne concernée l'autorise de manière explicite. Le consentement doit de préférence être **formalisé par écrit, daté, et signé.** Il doit également **mentionner de manière précise les finalités d'utilisation des données.** S'il est impossible de recueillir le consentement de la ou des personnes, **vous pouvez solliciter un accompagnement auprès du DPO de l'université** pour l'élaboration de votre recherche.

Au vu des enjeux économiques et stratégiques, certaines informations liées à une entreprise ou un organisme privé peuvent également être considérées comme sensibles. Pour réutiliser des données d'entreprises, **assurez-vous d'avoir l'autorisation d'exploiter et de diffuser les informations** qui vous intéressent.

Où et comment conserver les autorisations ?

Il convient de **conserver les autorisations** des auteur-es et/ou des personnes concernées **pendant toute la durée de l'exploitation des données personnelles ou des œuvres utilisées.**

Si les données ou les œuvres ont fait l'objet de mesures d'anonymisation strictes, les formulaires de consentement peuvent être détruits.¹⁴

Le plus simple est de **conserver les autorisations en version imprimée, sous la forme d'une collection classée par année puis par thème** (ou l'inverse selon le volume d'autorisations produites), afin de retrouver facilement les documents si une personne concernée fait une demande.

Pour une application rigoureuse des règles de protection des données personnelles et sensibles, référez-vous au tableau ci-dessous :

¹⁴ Il faut cependant s'assurer que les procédures mettent en œuvre une anonymisation pleine et entière des données empêchant irrémédiablement toute réidentification. Voir le [billet](#) de la CNIL à ce sujet.

Guide pratique : protéger les données personnelles

TYPE DE DONNÉES	DISPOSITIONS À PRENDRE	SI AUCUNE DISPOSITION N'EST PRISE, LE MÉMOIRE EST COMMUNICABLE APRÈS
<p>DONNÉES AUDIOVISUELLES IDENTIFIANTES : <i>Photos, vidéos, audios...</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Obtenir l'autorisation écrite de la personne représentée ou interviewée pour une diffusion en libre accès sur internet (si photo, vidéo, audio) <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Flouter le visage (si photo, vidéo) ▪ Modifier la voix (si audio) <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Retirer les données personnelles directement identifiantes (si photo, vidéo, audio) ▪ Retirer les données (si photo, vidéo, audio) 	50 ans
<p>DONNÉES TEXTUELLES NOMINATIVES DIRECTEMENT IDENTIFIANTES : <i>Prénom et nom de famille, email, captures photos, audios, vidéos, n° étudiant...</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Obtenir l'autorisation écrite de la personne représentée ou interviewée pour une diffusion en libre accès sur internet <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Anonymiser les données (par randomisation ou généralisation)¹⁵ ▪ Pseudonymiser, chiffrer les données¹⁶ <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Retirer les données 	50 ans
<p>DONNÉES TEXTUELLES INDIRECTEMENT IDENTIFIANTES : <i>Âge, lieu de naissance, employeur, situation familiale, adresse postale, numéro de téléphone, etc.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Obtenir l'autorisation écrite de la personne représentée ou interviewée pour une diffusion en libre accès sur internet <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Anonymiser les données (par randomisation ou généralisation) ▪ Retirer les données 	50 ans
<p>DONNÉES MÉDICALES OU À CARACTÈRE PERSONNEL SENSIBLE DIRECTEMENT IDENTIFIANTES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Anonymiser les données de manière pleine et entière, c'est-à-dire qu'aucune identification <u>ou</u> réidentification des personnes ne peut être possible, notamment par recoupement d'informations <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Retirer les données 	120 ans à compter de la date de naissance de la personne 25 ans après le décès de la personne
<p>DONNÉES METTANT EN CAUSE UNE PERSONNE : <i>Appréciations ou jugements de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou facilement identifiable...</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pseudonymiser, chiffrer les données ▪ Anonymiser les données (par randomisation ou généralisation) <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Retirer les données 	50 ans
<p>DONNÉES COMMERCIALES OU INDUSTRIELLES SENSIBLES : <i>Brevets, autorisations de mise sur le marché, installations classées, pièces de marchés publics...</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pseudonymiser, chiffrer les données ▪ Anonymiser les données (par randomisation ou généralisation) <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Retirer les données 	25 ans
<p>DONNÉES RELATIVES AU SECRET DE L'INSTRUCTION JUDICIAIRE : <i>Enquêtes de police, affaires portées devant les juridictions...</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pseudonymiser, chiffrer les données ▪ Anonymiser les données (par randomisation ou généralisation) <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Retirer les données 	75 ans 100 ans pour les mineurs ou pour toutes informations à caractère sexuel

¹⁵ Pour en savoir plus sur les méthodes d'anonymisation, rendez-vous sur le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/lanonymisation-de-donnees-personnelles>

¹⁶ Pour en savoir plus sur les méthodes de pseudonymisation, rendez-vous sur le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/recherche-scientifique-hors-sante/enjeux-avantages-anonymisation-pseudonymisation>

Vous avez désormais toutes les clés pour soumettre un document qui respecte à la fois le droit d'auteur et la confidentialité des données personnelles.

Avant de saisir votre demande de dépôt, **demandez une relecture de votre travail à votre enseignant.e référent.e.** Celui-ci doit signer l'autorisation de diffusion de votre mémoire. Par cette signature, iel **engage sa responsabilité pédagogique et confirme la communicabilité de votre mémoire.**

Si le document que vous transmettez au service de dépôt des mémoires n'est pas conforme ou communicable, des corrections seront demandées, mieux vaut donc effectuer avec rigueur ce travail en amont.



SI VOUS ÊTES PRÊTE, RENDEZ-VOUS SUR [CETTE PAGE](#) POUR REMPLIR LE FORMULAIRE EN LIGNE.

RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN

Méthodologie du mémoire

CONSTANT Anne-Sophie, LÉVY Aldo. *Réussir mémoire, thèse et HDR*, Gualino, 2017

FRAGNIÈRE Jean-Pierre. *Comment réussir un mémoire : choisir son sujet, gérer son temps, savoir rédiger*, Dunod, 2016

JOANNIDÈS DE LAUTOUR Vassili. *Méthodologie du mémoire de fin d'études et de la thèse professionnelle*, Ellipses, 2017

KALIKA Michel, MOURICOU Philippe, GARREAU Lionel. *Le mémoire de master : piloter un mémoire, rédiger un rapport, préparer une soutenance*, Dunod, 2018

TAFANELLI Charles. *Savoir problématiser*, Studyrama, 2019

Méthodologie de la recherche documentaire

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE LYON 2. *Chercher, trouver !* [Vidéo en ligne], 2021. URL :

<https://moodle-ouvert.univ-lyon2.fr/mod/page/view.php?id=12290>

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE LYON 2. *Trouver un mémoire ou une thèse*, 2020. URL :

[https://moodle-ouvert.univ-](https://moodle-ouvert.univ-lyon2.fr/pluginfile.php/230930/mod_resource/content/2/MemoireThese.pdf)

[lyon2.fr/pluginfile.php/230930/mod_resource/content/2/MemoireThese.pdf](https://moodle-ouvert.univ-lyon2.fr/pluginfile.php/230930/mod_resource/content/2/MemoireThese.pdf)

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE LYON 2. *Où trouver des œuvres visuelles en ligne, gratuites et librement réutilisables*, 2022. URL :

<https://moodle-ouvert.univ-lyon2.fr/mod/scorm/view.php?id=12293>

Référencement et présentation des sources

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE LYON 2. *Ma biblio facile avec Zotero* [Vidéo en ligne], 2019. URL :

<https://moodle-ouvert.univ-lyon2.fr/mod/page/view.php?id=12296>

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE LYON 2. *Citer sans plagier* [Vidéo en ligne], 2020. URL :

<https://moodle-ouvert.univ-lyon2.fr/mod/page/view.php?id=12291>

SCD INSA LYON. *Rédaction de la bibliographie*, [s.d.]. URL :

<https://referenciasbibliographiques.insa-lyon.fr/content/redaction-de-bibliographie>

Mise en page du mémoire

DANIEL Johanna, « Adapter un mémoire universitaire et ses annexes à une lecture sur écran », *Hypothèses.org*, 2020. URL : <https://ig.hypotheses.org/2095>

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE LYON 2. *Word, les tutos* [Vidéo en ligne], 2022. URL : https://video.univ-lyon2.fr/channels/#formations_bu-lyon-2

DUFOUR Marie-Louise. *Le Tapuscrit : recommandations pour la présentation de travaux de recherche en sciences sociales*, EHESS, 2013

[S.n.]. *Lexique des règles typographiques en usage à l'imprimerie nationale*, Imprimerie nationale, 2002

Droits d'auteur

BOCHATON Elvire. *Guide de survie juridique pour écrire et publier son livre : 100 questions pour les auteurs et les éditeurs*, Pyramyd éditions, 2020

STÉRIN Anne-Laure. *Guide pratique du droit d'auteur : utiliser en toute légalité textes, photos, films, musiques, Internet et protéger ses créations*, Maxima, 2011

INHA. *Guide pratique pour la recherche et la réutilisation des images d'œuvres d'art*, 2021. URL : https://www.inha.fr/_resources/PDF/2021/2021_LIVRET_GUIDE-PRATIQUE_web_15062021.pdf

MAUREL Lionel. *Contenus numériques : droit d'auteur et licences libres*, 2016. URL : <https://stph.scenari-community.org/ln/da/co/da.html>

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE LYON 2. *Ai-je le droit... de réutiliser des images et des vidéos ?* [Vidéo en ligne], 2021. URL : <https://moodle-ouvert.univ-lyon2.fr/mod/page/view.php?id=12297>

FILY, M.F. *Connaitre et utiliser les licences Creative Commons en 6 points*. CIRAD, 2015. URL : <http://url.cirad.fr/ist/licences-CC>

Données personnelles

CNIL, *L'anonymisation de données personnelles*, 2020. URL : <https://www.cnil.fr/fr/lanonymisation-de-donnees-personnelles>

CNIL, *Recherche scientifique (hors santé). Enjeux et avantages de l'anonymisation et de la pseudonymisation*, 2022. URL : <https://www.cnil.fr/fr/recherche-scientifique-hors-sante/enjeux-avantages-anonymisation-pseudonymisation>

INSHS-CNRS, *Guide pour la recherche : les sciences humaines et sociales et la protection des données à caractère personnel dans le contexte de la science ouverte*, v2, 2021

TYPE DE RESSOURCE	QUE FAIRE SI JE SOUHAITE RÉUTILISER L'ŒUVRE DANS UN DOCUMENT QUI SERA PUBLIÉ EN LIBRE ACCÈS SUR INTERNET	+ D'INFOS
ŒUVRES VISUELLES, CAPTURES D'ÉCRAN		
Photographie	Si l'œuvre est protégée : obtenir l'autorisation de l'auteur-e ET citer l'auteur-e et la source Si l'œuvre est sous une licence libre : citer l'auteur-e et la source Dans les deux cas flouter les données personnelles le cas échéant	p. 10
Photographie d'œuvres d'art (tableau, dessin, sculpture, monument, <i>street art</i> ...)	Si la photographie est protégée : obtenir l'autorisation du-de la photographe ET celle de l'auteur-e de l'œuvre représentée ET citer les auteur-es et la source Si la photographie et l'œuvre représentée sont sous une licence libre : citer les auteur-es et la source Dans les deux cas flouter les données personnelles le cas échéant	p. 11
Photographie de personnes	Si la photographie est protégée : obtenir l'autorisation du-de la photographe ET celle de la ou des personnes représentée-s (SAUF si événement public et que la dignité de la personne n'est pas atteinte ou si la personne n'est pas reconnaissable) ET citer l'auteur-e et la source Si la photographie est sous licence libre : citer l'auteur-e et la source En l'absence de consentement, flouter les données personnelles le cas échéant	p. 11
Photographie de personnes publiques (célébrité, personnalité politique, journaliste télévisuel...)	Si la personne est photographiée dans le cadre de ses fonctions : pas d'autorisation nécessaire Si la personne est photographiée dans le cadre de sa vie privée : obtenir une autorisation de la personne ET citer l'auteur-e et la source ET flouter les données personnelles le cas échéant	
Photographie d'une manifestation publique, scène de rue	Si la photographie est protégée : obtenir l'autorisation du-de la photographe ET citer l'auteur-e et la source Si la photographie est sous licence libre : citer l'auteur-e et la source Dans les deux cas flouter les données personnelles le cas échéant	p. 11
Photographie de spectacles, de création artistique	Si la photographie est protégée : obtenir l'autorisation du-de la photographe ET celle du-de la metteur-e en scène ou producteurice ET citer l'auteur-e et la source Si la photographie est sous licence libre : citer l'auteur-e et la source Dans les deux cas flouter les données personnelles le cas échéant	
Photographie ou capture d'écran d'un film	Si l'œuvre est protégée : obtenir l'autorisation du-de la producteurice ET citer l'auteur-e et la source Si l'œuvre est sous une licence libre : citer l'auteur-e et la source Dans les deux cas flouter les données personnelles le cas échéant	p. 11
Photographie de plateau de tournage, de répétition théâtrale, de danse...	Obtenir l'autorisation de l'auteur-e de l'œuvre en cours ET celle de la ou des personnes représentée-s ET citer l'auteur-e et la source En l'absence de consentement, flouter les données personnelles le cas échéant	
Capture d'écran de site internet (y compris de réseaux sociaux), d'application ou de logiciel	Obtenir l'autorisation du-de la webmestre ET anonymiser les données ET citer l'auteur-e et la source	p. 11

TYPE DE RESSOURCE	QUOI FAIRE SI JE SOUHAITE RÉUTILISER L'ŒUVRE DANS UN DOCUMENT QUI SERA PUBLIÉ EN LIBRE ACCÈS SUR INTERNET	+ D'INFOS
ŒUVRES AUDIOVISUELLES		
Œuvre audiovisuelle (vidéo, jeu vidéo, émission...)	Si l'œuvre est protégée : obtenir l'autorisation de l'auteur-e ET citer l'auteur-e et la source Si l'œuvre est sous une licence libre : citer l'auteur-e et la source Dans les deux cas anonymiser les données personnelles le cas échéant	
Œuvre audio (musique, podcast, émission...)	Si l'œuvre est protégée : obtenir l'autorisation de l'auteur-e ET citer l'auteur-e et la source Si l'œuvre est sous une licence libre : citer l'auteur-e et la source Dans les deux cas anonymiser les données personnelles le cas échéant	
Entretien ou interview filmée d'une ou plusieurs personnes	Obtenir l'autorisation de la ou des personnes concernée-s par l'échange ET anonymiser les données	p. 13
Entretien ou interview audio d'une ou plusieurs personnes	Obtenir l'autorisation de la ou des personnes concernée-s par l'échange ET anonymiser les données	p. 13
ŒUVRES TEXTUELLES, ENTRETIENS		
Citation courte d'un œuvre textuelle	Si l'œuvre est protégée : citer l'auteur-e et la source Si l'œuvre est sous une licence libre : citer l'auteur-e et la source	p. 9
Extrait long d'une œuvre textuelle	Si l'œuvre est protégée : obtenir l'autorisation ET citer l'auteur-e et la source Si l'œuvre est sous une licence libre : citer l'auteur-e et la source	p. 9
Transcription d'un entretien, d'une interview	Obtenir l'autorisation de la ou des personnes concernée-s par l'échange OU anonymiser les données	p. 13
Conversation (mails, forum, commentaires...)	Obtenir l'autorisation de la ou des personnes concernée-s par l'échange OU anonymiser les données	p. 13
Production d'apprenant	Obtenir l'autorisation de l'apprenant ET anonymiser les données	
DONNÉES D'ENTREPRISES OU D'ORGANISMES PRIVÉS		
Données historiques, organisationnelles, fonctionnelles	Obtenir l'autorisation de l'entreprise	p. 14-15
Données RH	Obtenir l'autorisation de l'entreprise ET anonymiser les données	p. 14-15
Données budgétaires, financières	Obtenir l'autorisation de l'entreprise	p. 16
Données commerciales ou industrielles sensibles (brevets, autorisations de mise sur le marché, installations classées, pièces de marchés publics...)	Pseudonymiser, chiffrer les données OU anonymiser les données (par randomisation ou généralisation) OU retirer les données	p. 16

ANNEXES

Annexe 1 : modèle d'autorisation d'utilisation d'une œuvre

Annexe 2 : modèle d'autorisation d'utilisation de l'image d'une personne

Annexe 3 : modèle d'autorisation de retranscription et diffusion d'un entretien

Annexe 4 : modèle d'autorisation d'utilisation de données d'entreprise

Annexe 5 : formulaire de consentement de traitement de données à caractère personnel

AUTORISATION D'UTILISATION D'UNE ŒUVRE

Prénom, NOM, étudiant·e en master *parcours, mention*, je sollicite votre autorisation pour faire figurer une ou plusieurs œuvres dont vous êtes l'auteur·e ou l'ayant-droit afin d'illustrer mon mémoire de master 2 *parcours, mention* intitulé *titre du mémoire* dirigé par *nom du·de la directeur·trice*. Soutenu à l'université Lumière Lyon 2, mon travail sera déposé en ligne sur [DUMAS](https://dumas.ccsd.cnrs.fr/)¹⁷, une archive ouverte institutionnelle, par l'intermédiaire du service commun de documentation.

Le mémoire sera donc disponible en texte intégral en libre accès sur internet.

Si ces conditions vous conviennent, je vous prie de bien vouloir compléter la demande d'autorisation ci-jointe :

Je soussigné·e *Prénom, NOM* autorise *Prénom, NOM* à réutiliser une ou plusieurs œuvres *lister les œuvres concernées* dont je suis l'auteur·e ou l'ayant-droit dans son mémoire dans le respect des conditions énoncées ci-dessus.

Rétractation

Conformément à la loi Informatique et liberté du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous pourrez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer d'un droit de retrait, sur simple demande par l'envoi d'un courrier *adresse postale de l'auteur·e* ou d'un mail *adresse mail de l'auteur·e*.

Résiliation de l'autorisation

L'autorisation sera résiliée sans préavis en cas d'atteinte à mon honneur ou à ma réputation ; de non-respect des conditions et du contexte d'utilisation prévus par ladite autorisation.

Fait à *lieu*

Le *date*

Signature

Signature

¹⁷ <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/>

AUTORISATION D'UTILISATION DE L'IMAGE

Prénom, NOM, étudiant·e en master *parcours, mention*, je sollicite votre autorisation pour faire figurer une ou plusieurs photographies sur lesquelles vous ou votre/vos enfant·s êtes représenté·e·s de manière *brute* ou *anonymisée*¹⁸ afin d'illustrer mon mémoire de master 2 *parcours, mention* intitulé *titre du mémoire* dirigé par *nom du·de la directeur·trice*. Soutenu à l'université Lumière Lyon 2, mon travail sera déposé en ligne sur [DUMAS](#)¹⁹, une archive ouverte institutionnelle, par l'intermédiaire du service commun de documentation.

Le mémoire sera donc disponible en texte intégral en libre accès sur internet.

Si ces conditions vous conviennent, je vous prie de bien vouloir compléter la demande d'autorisation ci-jointe :

Je soussigné·e *Prénom, NOM* participe de mon plein grè à la captation de mon image ou de celle de mon/mes enfant·s réalisée le *date* à *lieu* dans le cadre de *événement (facultatif)*. J'autorise la diffusion et la publication des clichés me représentant ou représentant mon ou mes enfants, dans le cadre strictement énoncé ci-dessus.

Rétractation

Conformément à la loi Informatique et liberté du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous pourrez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer d'un droit de retrait, sur simple demande par l'envoi d'un courrier *adresse postale de l'auteur·e* ou d'un mail *adresse mail de l'auteur·e*.

Résiliation de l'autorisation

L'autorisation sera résiliée sans préavis en cas d'atteinte à mon honneur ou à ma réputation ; de non-respect des conditions et du contexte d'utilisation prévus par ladite autorisation.

Fait à *lieu*

Le *date*

Signature

Signature

¹⁸ Si nécessaire, présentez les modalités d'anonymisation des données. Retrouvez sur [cette page](#) la définition et les méthodes d'anonymisation des données fournies par la CNIL.

¹⁹ <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/>

AUTORISATION D'UTILISATION D'UN ENTRETIEN ORAL, AUDIOVISUEL OU ÉCRIT

Prénom, NOM, étudiant-e en master *parcours, mention*, je sollicite votre autorisation pour exploiter et faire figurer de manière *brute* ou *anonymisée*²⁰, tout ou une partie de l'entretien que nous avons réalisé afin d'illustrer mon mémoire de master 2 *parcours, mention* intitulé *titre du mémoire* dirigé par *nom du-de la directeur-trice*. Soutenu à l'université Lumière Lyon 2, mon travail sera déposé en ligne sur [DUMAS](#)²¹, une archive ouverte institutionnelle, par l'intermédiaire du service commun de documentation. **Le mémoire sera donc disponible en texte intégral en libre accès sur internet.**

Si ces conditions vous conviennent, je vous prie de bien vouloir compléter la demande d'autorisation ci-jointe :

Je soussigné-e *Prénom, NOM* participe de mon plein grè à un entretien durant lequel je vais échanger sur *préciser le sujet*. J'autorise *Prénom, NOM* à transcrire ou enregistrer l'entretien au moyen de *préciser le support et l'outil utilisé (prise de notes, vidéo, appel en visioconférence, dictaphone...)* réalisé le *date* et à l'utiliser dans son mémoire dans les conditions énoncées ci-dessus.

Rétractation

Conformément à la loi Informatique et liberté du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous pourrez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer d'un droit de retrait, sur simple demande par l'envoi d'un courrier *adresse postale de l'auteur-e* ou d'un mail *adresse mail de l'auteur-e*.

Résiliation de l'autorisation

L'autorisation sera résiliée sans préavis en cas d'atteinte à mon honneur ou à ma réputation ; de non-respect des conditions et du contexte d'utilisation prévus par ladite autorisation.

Fait à *lieu*

Le *date*

Signature

Signature

²⁰ Si nécessaire, présentez les modalités d'anonymisation des données. Retrouvez sur [cette page](#) la définition et les méthodes d'anonymisation des données fournies par la CNIL.

²¹ <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/>

AUTORISATION D'UTILISATION DE DONNEES D'ENTREPRISE

Prénom, NOM, étudiant-e en master *parcours, mention*, je sollicite votre autorisation pour faire figurer des données *brutes* ou *anonymisées*²² concernant votre entreprise *dénomination sociale* afin d'illustrer mon mémoire de master 2 intitulé *titre du mémoire* dirigé par *nom du/de la directeur-trice*. Soutenu à l'université Lumière Lyon 2, mon travail sera déposé en ligne sur [DUMAS](#)²³, une archive ouverte institutionnelle, par l'intermédiaire du service commun de documentation.

Le mémoire sera donc disponible en texte intégral en libre accès sur internet.

Si ces conditions vous conviennent, je vous prie de bien vouloir compléter la demande d'autorisation ci-jointe :

Je soussigné-e *Prénom, NOM* autorise *Prénom, NOM* à réutiliser les données suivantes concernant mon entreprise dans son mémoire dans les conditions énoncées ci-dessus :

Lister ici les données qui seront réutilisées (exemple : dénomination sociale, adresse, identité des personnels dirigeants, chiffre d'affaire...).

Rétractation

Conformément à la loi Informatique et liberté du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous pourrez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer d'un droit de retrait, sur simple demande par l'envoi d'un courrier *adresse postale de l'auteur-e* ou d'un mail *adresse mail de l'auteur-e*.

Résiliation de l'autorisation

L'autorisation sera résiliée sans préavis en cas d'atteinte à mon honneur ou à ma réputation ; de non-respect des conditions et du contexte d'utilisation prévus par ladite autorisation.

Fait à *lieu*

Le *date*

Signature

Signature

²² Si nécessaire, présentez les modalités d'anonymisation des données. Retrouvez sur [cette page](#) la définition et les méthodes d'anonymisation des données fournies par la CNIL.

²³ <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/>

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT DE TRAITEMENT DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Ce formulaire est destiné à recueillir votre consentement pour le traitement des données vous concernant, dans le cadre de la rédaction d'un mémoire de master 2 *parcours, mention* intitulé *titre du mémoire* dirigé par *nom du-de la directeur·trice*.

Le traitement a pour objet *préciser les objectifs principaux du projet (finalités)*.

Soutenu à l'université Lumière Lyon 2, mon travail sera déposé en ligne sur **DUMAS**²⁴, une archive ouverte institutionnelle, par l'intermédiaire du service commun de documentation.

Le mémoire sera donc disponible en texte intégral en libre accès sur internet.

La base légale de ce traitement de données à caractère personnel est la mission d'intérêt public.

Mentions d'informations

Informations sur le·a sollicitant·e :

Nom :

Prénom :

Coordonnées :

Informations sur le·a participant·e :

Pour exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation ou d'opposition, nous vous invitons, conformément à l'article 11 du RGPD, à nous fournir des informations complémentaires qui permettent de vous identifier.

Nom :

Prénom :

Coordonnées :

²⁴ <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/>

- Vous allez participer à un entretien durant lequel nous allons échanger sur *préciser le sujet*. Vous allez faire l'objet d'une transcription ou captation au moyen de *préciser le support et l'outil utilisé (prise de notes, vidéo, appel en visioconférence, dictaphone...)*.
- Vous ou votre/vos enfant-s figurez de manière reconnaissable sur une ou plusieurs photographies.
- Vous ou votre/vos enfant-s a-ont réalisé une production dans le cadre de son-leur apprentissage scolaire.
- Vous avez participé à un échange oral ou écrit sur internet *préciser le nom du site* à propos de *préciser le sujet*, qui a été récupéré au moyen de *préciser le support et l'outil utilisé (capture d'écran, prise de notes, vidéo, dictaphone...)*.

Je vais traiter vos données à caractère personnel au moyen de *préciser l'outil de traitement des données (collecte via réseau social, base de données préexistante, application ou logiciel, questionnaires, etc.)*.

Vous êtes libre de vous retirer ou de cesser votre participation à ce projet à tout moment. Ce retrait n'entraînera aucune conséquence. L'autorisation sera résiliée sans préavis en cas d'atteinte à votre honneur ou à votre réputation, de non-respect des conditions et du contexte d'utilisation prévus par ladite autorisation.

Nature des données

Seules les données strictement nécessaires à la réalisation de ce projet seront collectées et traitées :

Lister les types de données personnelles collectées, données de recherche et données d'organisation de la recherche (contact par exemple).

Les données seront conservées pendant *préciser la ou les durées de conservation des données prévues ou les critères permettant de les déterminer avec suffisamment de précisions.*

Confidentialité des données

Si nécessaire, présenter les modalités d'anonymisation des données.

Par exemple :

- ▶ Votre identité sera dissimulée à l'aide d'un numéro aléatoire pour tous les types d'informations collectées.
- ▶ Votre visage sera flouté sur chaque photographie où vous figurez.
- ▶ Votre voix sera trafiquée à l'aide d'un outil spécifique afin de la rendre méconnaissable.
- ▶ Seul-e le-a responsable de projet détient la table de correspondance qui permet de faire le lien entre votre identité et le numéro aléatoire attribué dans les différents fichiers.
- ▶ La table de correspondance est stockée sur un dispositif technique distinct des données de recherche. La table de correspondance est cryptée et n'est lisible que par le-a responsable de la recherche.
- ▶ Toutes les données permettant de vous identifier directement seront supprimées. Les données non-nominatives font l'objet de mesures de protection minimisant les risques sur votre vie privée.
- ▶ Si procédure d'anonymisation à terme: les données seront anonymisées au bout de *préciser le délai avant anonymisation*. Il ne sera plus possible de vous reconnaître via les données directement et indirectement identifiantes par l'utilisation de mesures de minimisation.

Destinataires des données

- Toutes les données seront conservées en France.
- Les données recueillies seront transférées / conservées par un des partenaires du projet dans un pays de l'Union Européenne, ce pays est soumis aux mêmes règles de protection de la vie privée que la France. Les données collectées seront communiquées aux seul-es destinataires suivants : *destinataires des données nominatives, destinataires des données pseudonymisées le cas échéant.*
- Les données recueillies seront transférées / conservées par un des partenaires du

projet dans un pays hors Union Européenne *nom du pays* aux fins de *décrire les objectifs de ce transfert (étude avec partenaire extra européen, reviewing...)*. Les données collectées seront communiquées aux seul-es destinataires suivants : *destinataires des données nominatives, destinataires des données pseudonymisées le cas échéant.*

Transfert des données

- Aucun transfert des données ne sera réalisé
- Le transfert est fondé sur des clauses contractuelles type de la Commission européennes ou encadré par des clauses contractuelles spécifiques, un code de conduite, une certification...etc. approuvés. Les données collectées seront communiquées aux seul-es destinataires suivants : *destinataires des données nominatives, destinataires des données pseudonymisées le cas échéant.*
- En l'absence des éléments contractuels, le transfert, pour être légal, doit être réalisé sur la base du consentement des personnes.
J'autorise le transfert de mes données à caractère personnel dans un pays hors Union européenne: OUI NON

Sécurité

Afin de garantir la confidentialité de vos données et éviter leur divulgation, les dispositifs suivants ont été mis en place :

- Seul-es *préciser les personnes habilitées* sont autorisé-es à accéder aux données.
- Les mesures de sécurité, tant physique que logique, suivantes sont prises *décrire les mesures de sécurité*²⁵.

²⁵ Par exemple : copies de sauvegarde, installation de logiciel antivirus, changement fréquent des mots de passe alphanumériques d'un minimum de 8 caractères, chiffrement des ordinateurs, chiffrement des fichiers, conservation des dispositifs de stockage dans des lieux sécurisés, etc.

Diffusion

Les résultats de la recherche qui implique l'utilisation de vos données personnelles seront diffusés sous la forme d'un mémoire accessible en libre accès sur internet via **DUMAS**²⁶, une archive ouverte institutionnelle. Le mémoire sera déposé en ligne par le service commun de documentation de l'Université Lumière Lyon 2 (memelec@univ-lyon2.fr).

En dehors des informations mentionnées dans ce formulaire, aucune donnée à caractère personnel directement ou indirectement identifiante vous concernant ne sera diffusée.

Droit

Vous pouvez poser des questions au sujet de ce projet à tout moment en communiquant avec le-a responsable du projet par courrier électronique *préciser l'adresse*. En l'absence de procédure d'anonymisation, vous pouvez accéder et obtenir une copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Si vos données directement identifiantes ne sont plus traitées, nous vous inviterons, conformément à l'article 11 du RGPD, à nous fournir des informations complémentaires qui permettent de vous identifier.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à *indiquer les coordonnées du service ou de la personne chargée du droit d'accès - adresses postales ou électroniques*. Vous pouvez contacter également le Délégué à la Protection des Données de l'Université Lumière Lyon 2 par mail dpo@univ-lyon2.fr. Après nous avoir contactés, si vous estimez que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation en ligne auprès de la CNIL ou par courrier postal.

²⁶ <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/>

Consentement

En signant le formulaire de consentement, vous certifiez :

- Que vous avez lu et compris les renseignements communiqués dans la notice d'information,
- Qu'on a répondu à vos questions de façon satisfaisante,
- Qu'on vous a informé que vous étiez libre d'annuler votre consentement ou de vous retirer de cette recherche en tout temps, sans préjudice.

Sollicitant·e

Fait à:

Le:

Signature

Participant·e

Fait à:

Le:

Signature

RÉDACTION

Mélanie Castro
Guillaume Tuloup
Nathalie Varrault
Yvette Maisonnas
Christelle Caillet

RELECTURE

Laëtitia Le Couédic
Mathilde Peltier
Mariana Maire
Emilie Payen
Sandra Aubry
Claire Anger

POUR CITER CE DOCUMENT :

Guide juridique pour publier son mémoire en ligne,
Bibliothèques universitaires Lyon 2, 2023.

URL : <https://eqrco.de/a/hCVWIO>

